



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Troisième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)

Marrakech (Maroc), 14-19 mai 2012

**BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES
POUR 2012-2013**

***Langue d'origine: anglais**

INTRODUCTION

1. Ce document présente une ventilation des principaux chapitres du budget pour les exercices 2012 et 2013 (annexe 1), ainsi qu'une estimation des dépenses prévues au titre du budget autonome (contributions des membres) (annexe 5), conformément au Règlement financier de la CGPM. Il fait également état des recettes provenant des contributions volontaires fournies par certains membres pour financer des projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat. L'appui technique que la FAO (y compris les projets régionaux) fournit habituellement à la Commission et qu'elle continue à fournir en application de l'Accord portant création de la CGPM¹ n'est pas quantifié en termes de budget, étant donné que cet accord est indépendant du budget autonome de la CGPM et qu'il échappe, de ce fait, au champ d'action directe de la Commission et de son Secrétariat.

HYPOTHÈSES ET INCERTITUDES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la CGPM repose sur les éléments suivants:

- i) les programmes de travail du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture proposés pour 2012. On suppose que les programmes resteront les mêmes en 2013 pour pouvoir estimer le budget de l'exercice suivant;
- ii) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat;
- iii) le budget nécessaire pour couvrir toute nouvelle activité proposée par la Commission devra être ajouté à cette estimation;
- iv) la présente version du budget n'inclut pas le coût de certaines demandes formulées par les organes subsidiaires, par exemple la traduction du logiciel de saisie de données de la Tâche 1 et celle du glossaire du Comité scientifique consultatif dans les langues de travail de la Commission.

¹ Article XI.3 portant création de la CGPM.

3. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets de coopération qui sont financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat est traité séparément du budget global de la CGPM.

Hypothèses

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences sur le budget, sont soumises à la Commission pour examen:

- le budget est estimé en faisant l'hypothèse que les membres du personnel nouvellement désignés prendront leurs fonctions le 1^{er} juillet 2012;
- les membres feront leur possible pour communiquer au Secrétariat, en temps voulu, les données demandées et apporteront leur appui en faisant intervenir des experts nationaux;
- le Secrétariat devra étoffer son personnel technique pour faire face au volume de travail croissant et aux nouveaux défis que devra affronter l'Organisation;
- l'estimation du budget qui est proposée devra tenir compte de la nécessité de recruter du personnel d'appui.
- il est supposé que l'inflation et le taux de change dollar/euro ne subiront pas de variation importante par rapport à 2011;
- la nécessité de réorganiser le Secrétariat², et toutes les incidences budgétaires résultant de ce processus, devront être reflétées dans la version finale du budget.
- la FAO continuera à apporter son appui technique au Secrétariat, au moins au niveau assuré jusqu'à récemment.

Incertitudes

5. Certaines incertitudes sont liées à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa trente-sixième session, par exemple concernant l'application d'un système de surveillance des navires, les activités de l'Équipe spéciale, ou toute décision prise lors des sessions du Comité de l'administration et des finances et du Comité d'application.

6. Ces incertitudes ne sont pas prises en compte dans le projet de budget présenté, car elles doivent d'abord être soumises à la Commission pour examen et évaluation.

Questions en suspens

7. Ainsi que l'indique l'Annexe 5 du document CAF:III/2012/2, le Gouvernement de Bulgarie présente un encours 6 055,00 USD correspondant à une contribution due préalablement à la ratification de l'Accord de la CGPM. La Commission est invitée à approuver l'annulation de cet encours.

² Voir document CAF:III/2012/2.

BUDGET DE LA CGPM POUR 2012 ET 2013

Budget autonome de la Commission

8. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission³ à sa trente-deuxième session, le Secrétariat est tenu de présenter à la Commission le projet de budget de l'exercice en cours, pour examen et adoption, et le budget estimatif de l'exercice successif, pour examen et adoption, sous réserve d'un éventuel ajustement à la session suivante. Il appartient aussi à la Commission d'examiner, ajuster et allouer les dépenses et de déterminer comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2012 et 2013 sert de base à l'évaluation de la contribution de chaque membre en 2012 et de sa contribution prévue pour 2013.

9. Un tableau comparatif des budgets pour la période 2012-2013 est reproduit à l'annexe 1 du présent document. Les annexes 2 et 3 présentent une ventilation provisoire par grand chapitre et poste budgétaire des budgets prévus pour la Commission en 2012 et 2013, respectivement. Ces données sont présentées plus en détail dans la note explicative figurant à l'annexe 4. L'annexe 5, où figure un tableau comparatif des contributions des membres pour la période 2011-2013, montre les contributions pour 2012 et 2013, calculées en tenant compte du PIB et de la moyenne des prises de chaque membre pour la période 2007-2009 (contributions 2012) et pour la période 2008-2010 (contributions 2013), telle que ventilée aux annexes 6 (a, b et c) et 7 (a, b et c), conformément à la formule convenue qui est annexée au Règlement financier de la CGPM.

10. Compte tenu de ce qui précède, les budgets prévus pour 2012 et 2013 prennent en charge un Secrétariat doté du même personnel qu'à la dernière session en plus du responsable de l'application des mesures (P2) recruté lors du précédent exercice et du commis administratif (G3) qui avait déjà été recruté mais n'a rejoint la Commission qu'en novembre 2011. Le poste de biostatisticien a été remplacé par un responsable des ressources halieutiques (P4) qui doit prendre ses fonctions en juillet 2012, en même temps que le rédacteur technique (P2). Deux consultants ont été recrutés afin de couvrir d'une part les questions juridiques et institutionnelles, y compris pour assurer la liaison entre la CGPM et les organisations pertinentes, et d'autre part, les questions spécifiques à l'aquaculture. Il est également hautement souhaitable que le Secrétariat soit renforcé, y compris en fournissant l'appui nécessaire au Comité d'application, par le recrutement, à compter de septembre 2012, d'un chargé des questions juridiques et de la liaison de niveau P3. Les fonctions et responsabilités associées à ce poste, dont l'importance a également été soulignée à plusieurs reprises dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale relatifs aux questions de conformité et d'application, sont décrites dans le document CAF:III/2012/Inf.6. Le projet de budget couvre aussi l'organisation des réunions de la quatorzième session du Comité scientifique consultatif et de la trente-sixième session de la CGPM et les besoins qui en découlent en termes de connaissances spécialisées et de consultants qualifiés pour préparer les publications et les études spécifiques.

11. Au regard de l'information et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission approuve l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome est estimé à **1 866 036 USD** pour 2012 et à **2 062 877 USD** pour 2013. Cela représente une augmentation de 9,24 pour cent en 2012 par rapport au budget initial adopté pour 2011 et une augmentation de 10,55 pour cent en 2013 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent. L'augmentation proposée devrait permettre au Secrétariat de se doter des moyens humains dont il a besoin pour réaliser le programme de travail de la Commission avec efficacité et efficience. Si la Commission décide de réduire ce montant, elle devra alléger son programme de travail en conséquence, donc revoir ses ambitions à la baisse.

³ Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

Part de la FAO dans le budget total de la CGPM

12. Le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM stipule que: « *les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO* ». Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation.

Ressources extrabudgétaires

13. La situation d'avancement des activités, y compris les aspects financiers, est décrite dans le document CAF:III/2012/2. Les activités attendues et leurs incidences budgétaires sont présentées ci-après:

Projets de coopération de la Commission européenne à l'appui des activités de la CGPM:

14. La somme restante pour le projet sur la « *Mise en œuvre d'un système de contrôle des navires (VMS) dans la zone de la CGPM* » (environ **128 420 USD**) sera utilisée pour organiser une réunion d'experts de suivi du système VMS, en vue de la préparation d'une étude de cas pour l'utilisation du système pour les pêches artisanales en Égypte et pour fournir un appui technique aux membres de la CGPM dans la mise en œuvre du système dans leurs pays.

15. La somme restante pour le projet sur l'« *Évaluation des stocks de certaines espèces d'élastranches dans la zone de la CGPM* » (environ **42 542 USD**) sera utilisée pour organiser un atelier de formation sur la détermination de l'âge des élastranches et pour préparer une publication et des dépliants consacrés à ce sujet.

Projet de coopération italien à l'appui des activités de la CGPM: « Renforcer la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire » (LaMed)

16. En ce qui concerne les composantes 1 et 2 du projet LaMed, le solde restant (environ **184 580 USD**) sera utilisé pour élaborer une législation sur les pêches et l'aquaculture au Liban et pour parachever les travaux liés à l'interaction entre l'aquaculture et les pêches de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes, respectivement.

Projet de coopération italien à l'appui des activités de la CGPM: « Soutenir les activités de l'Équipe spéciale pour l'amélioration et la modernisation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée »

17. La somme restante pour le projet « *Soutenir les activités de l'Équipe spéciale pour l'amélioration et la modernisation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée* » (environ **151 637 USD**) sera utilisée pour l'organisation des quatre réunions sous-régionales et de la réunion finale pour la validation des résultats issus du cadre du groupe spécial. Il est prévu que le Gouvernement italien verse un montant supplémentaire de 30 000 euros (environ **41 039 USD**) en 2012 pour compléter la subvention initiale.

Projet de coopération italien à l'appui des activités de la CGPM: « Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée » (SIPAM)

18. La contribution totale de 30 000 euros (**41 039 USD**) sera dépensée pour organiser la treizième session du SIPAM et mettre en œuvre les activités connexes.

Contributions extrabudgétaires de la FAO et de l'Italie aux dépenses de fonctionnement du siège de la CGPM

19. La FAO continuera à contribuer sur base volontaire au montant de 46 000 euros (**62 500 USD**) par an pour couvrir des coûts de fonctionnement spécifiques (eau, électricité, nettoyage, assurance des locaux, etc.), et l'Italie versera également 100 000 euros par an, montant qui correspond à la somme restante du total estimé de ces coûts.

ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION

20. À la lumière de ce qui précède, la Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome pour 2012 et le budget prévu pour 2013, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses (inflation), comme l'indique la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

ANNEXE 1

Tableau comparatif du budget autonome de la CGPM pour la période 2012-2013

BUDGET AUTONOME	2012		2013		% variation 2012-2013
	USD	(%)	USD	(%)	
Cadre organique					
Secrétaire exécutif – D-1	245 000	13.13 %	246 000	11.93 %	0.41 %
Secrétaire exécutif adjoint – P-5 (gelé)*	0		0		
Expert en aquaculture – P-5	238 000	12.75 %	241 000	11.68 %	1.26 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4 (6 mois)	80 000	4.29 %	160 000	7.76 %	100.00 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	135 000	7.23 %	140 000	6.79 %	3.70 %
Chargé de la conformité des données – P-2	115 000	6.16 %	124 000	6.01 %	7.83 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2 (4 mois)	35 000	1.88 %	110 000	5.33 %	214.29 %
Juriste et chargé de liaison – P-3 (4 mois – proposé)	40 000	2.14 %	120 000	5.82 %	200.00 %
Total partiel cadre organique	888 000	47.59 %	1 141 000	55.31 %	28.49%
Appui administratif					
Programmeur/analyste systèmes – G-5	90 000	4.82 %	92 000	4.46 %	2.22 %
Secrétaire bilingue – G-5 (reclassement à G-6 proposé – 3 mois pour 2012)	102 000	5.47 %	105 500	5.11 %	3.43 %
Assistant administratif- G-3	68 000	3.64 %	70 000	3.39 %	2.94 %
Total partiel appui administratif	260 000	13.93 %	267 500	12.97 %	2.88%
TOTAL PERSONNEL	1 148 000	61.52 %	1 408 500	68.28%	22.69%
ACTIVITÉS					
Ressources humaines temporaires (gardes, aide de bureau, heures supplémentaires...)	110 000	5.89 %	115 000	5.57 %	4.55 %
Consultants (éditeur, animateurs de groupes de travail, etc.)	40 000	2.14 %	30 000	1.45 %	-25.00 %
Voyages (personnel, bureau, allocations journalières de subsistance des coordonnateurs et billets, experts)	160 000	8.57 %	130 000	6.30 %	- 18.75 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	160 000	8.57 %	150 000	7.27 %	-6.25 %
Formation	15 000	0.80 %	15 000	0.73 %	0.00 %
Matériel	10 000	0.54 %	6 000	0.29 %	-40.00 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	35 000	1.88 %	20 000	0.97 %	- 42.86 %
Contrats (y compris les publications)	20 000	1.07 %	15 000	0.73 %	-25.00 %
Équipe spéciale/Programme cadre	40 000	2.14 %	40 000	1.94 %	0.00 %
Voyages des interprètes	30 000	1.61 %	25 000	1.21 %	-16.67 %
TOTAL ACTIVITÉS	620 000	33.23 %	546 000	26.47 %	-11.94 %
BUDGET AUTONOME	17 648 000		1 954 500		10.55 %
Divers (1 pour cent du budget autonome)	17 6480		19 545		10.55 %
Dépenses de soutien de la FAO (4,5 pour cent du total)	80 356		88 832		10.55 %
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 866 036		2 062 877		10.55 %

* Ce poste sera en partie couvert par le P3 proposé (juriste et chargé de liaison)

** Le montant total du budget autonome pour 2012 représente une augmentation de 9,24 pour cent par rapport au budget initial adopté pour 2011

ANNEXE 2

Projet de budget autonome de la CGPM pour 2012

BUDGET AUTONOME	USD	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<u>Cadre organique</u>		
Secrétaire exécutif – D-1	245 000	13.13 %
Secrétaire exécutif adjoint – P-5 (gelé)*	0	
Expert en aquaculture – P-5	238 000	12.75 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4 (6 mois)	80 000	4.29 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	135 000	7.23 %
Chargé de la conformité des données – P-2	115 000	6.16 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2 (4 mois)	35 000	1.88 %
Juriste et chargé de liaison – P-3 (4 mois – proposé)	40 000	2.14 %
Total partiel cadre organique	888 000	47.59 %
<u>Appui administratif</u>		
Programmeur/analyste systèmes – G-5	90 000	4.82 %
Secrétaire bilingue – G-5 (reclassement à G-6 proposé – 3 mois pour 2012)	102 000	5.47 %
Assistant administratif- G-3	68 000	3.64 %
Total partiel appui administratif	260 000	13.93 %
Total personnel	1 148 000	61.52 %
ACTIVITÉS		
Ressources humaines temporaires (gardes, aide de bureau, heures supplémentaires...)	110 000	5.89 %
Consultants (éditeur, animateurs de groupes de travail, etc.)	40 000	2.14 %
Voyages (personnel, bureau, allocations journalières de subsistance des coordonnateurs, billets, experts)	160 000	8.57 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	160 000	8.57 %
Formation	15 000	0.80 %
Matériel	10 000	0.54 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	35 000	1.88 %
Contrats (y compris les publications)	20 000	1.07 %
Équipe spéciale/Programme cadre	40 000	2.14 %
Voyages des interprètes	30 000	1.61 %
Total partiel activités	620 000	33.23 %
BUDGET AUTONOME	17 648 000	
Divers (1 pour cent du budget autonome)	17 6480	
Dépenses de soutien de la FAO (4,5 pour cent du total)	80 356	
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 866 036	

* ce poste sera en partie couvert par le P3 proposé (juriste et chargé de liaison)

ANNEXE 3

Prévision de budget autonome de la CGPM pour 2013

BUDGET AUTONOME	USD	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<u>Cadre organique</u>		
Secrétaire exécutif – D-1	246 000	11,93 %
Secrétaire exécutif adjoint– P-5 (gelé)	0	
Expert en aquaculture– P-5	241 000	11,68 %
Spécialiste des ressources halieutiques – P-4	160 000	7,76 %
Chargé de l'information (pêches) – P-2	140 000	6,79 %
Chargé de la conformité des données – P-2	124 000	6,01 %
Rédacteur scientifique/traducteur – P-2	110 000	5,33 %
Juriste et chargé de liaison – P-3	120 000	5,82 %
Total partiel cadre organique	1 141 000	55,31 %
<u>Appui administratif</u>		
Programmeur/analyste systèmes – G-5	92 000	4,46 %
Secrétaire bilingue – G-6	105 500	5,11 %
Assistant administratif – G-3	70 000	3,39 %
Total partiel appui administratif	267 500	12,97 %
Total personnel	1 408 500	68,28%
ACTIVITÉS		
Ressources humaines temporaires (gardes, aide de bureau, heures supplémentaires...)	115 000	5,57 %
Consultants (éditeur, animateurs de groupes de travail etc.)	30 000	1,45 %
Voyages (personnel, bureau, allocations journalières de subsistance des coordonnateurs, billets, experts)	130 000	6,30 %
Facturation interne (y compris l'interprétation)	150 000	7,27 %
Formation	15 000	0,73 %
Matériel	6 000	0,29 %
Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux	20 000	0,97 %
Contrats (y compris les publications)	15 000	0,73 %
Équipe spéciale/Programme cadre	40 000	1,94 %
Voyages des interprètes	25 000	1,21 %
Total partiel activités	546 000	26,47 %
BUDGET AUTONOME	1 954 500	
Divers (1 pour cent du budget autonome)	19 545	
Dépenses de soutien de la FAO (4,5 pour cent du total)	88 832	
TOTAL BUDGET AUTONOME	2 062 877	

Note explicative sur la structure du budget autonome indicatif pour 2012 et 2013

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2012 et 2013, telle que celle suggérée aux Annexes 1, 2 et 3, est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, aux orientations de la Commission⁴ et aux pratiques comptables de la FAO. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) Dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) Dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) Frais accessoires, comprenant divers types de dépenses et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Chapitre premier: Dépenses de personnel du Secrétariat

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre l'USD et l'EUR, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. En outre, certaines dépenses ne s'appliquent qu'à la catégorie du cadre organique, notamment les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'à la catégorie des services généraux. Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget de 2011, outre le juriste et chargé de liaison-P-3 qui doit être recruté à partir de septembre 2012 et le reclassement à G-6 (Adjointe aux programmes) du poste de secrétaire bilingue.

Chapitre 2: Activités

Ressources humaines temporaires. Un montant sera affecté au personnel temporaire et aux heures supplémentaires (**110 000 USD** en 2012 and **115 000 USD** en 2013). Établi sur la base des dépenses effectives de 2011, il englobera le travail des gardes et de l'aide de bureau.

Consultants. Il est proposé de fixer ce poste budgétaire à **40 000 USD** en 2012 pour couvrir les coûts de l'éditeur, des animateurs des groupes de travail, du consultant socioéconomique, etc. En 2013, ce montant pourrait être révisé à la baisse (**30 000 USD**) après la nomination du rédacteur scientifique/traducteur – P-2.

Voyages officiels. Ce sous-chapitre, d'un montant de **155 000 USD** pour 2012 et de **130 000 USD** pour 2013, couvre les frais de voyages officiels (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts, spécialistes. Il couvre la participation du Secrétariat aux activités de la CGPM et à un certain nombre de réunions des organisations partenaires. La participation à des réunions autres que celles de la CGPM permet au Secrétariat d'échanger des informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et d'entretenir les contacts avec les autorités chargées de la gestion du secteur de pêches.

Facturation interne. Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la quatorzième session du CSC (cinq jours), et la trente-sixième session de la CGPM, y compris les sessions du Comité d'application (CoC) et éventuellement la première session du Comité de l'administration et des finances (CAF). Il concerne également l'acquisition de livres, le coût de production des documents des réunions, la traduction officielle dans les trois langues de la Commission et les frais d'envoi de la correspondance officielle.

⁴ Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

Formation. Il est proposé de maintenir les crédits budgétaires à **15 000 USD** pour 2012 et 2013, afin de continuer à financer la formation du personnel du Secrétariat et éventuellement certaines activités didactiques.

Matériel. Les montants prévisionnels de **10 000 USD** pour 2012 et de **6 000 USD** pour 2013 serviront à couvrir les coûts des articles consommables et des articles durables, compte tenu des besoins particuliers des nouveaux locaux.

Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent les frais généraux, notamment la location de deux serveurs, le coût des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'envoi de courrier par DHL, s'il y a lieu, et d'autres faux frais de communications (téléphone portable et site web), ainsi que les services connexes. Il est proposé d'allouer une somme forfaitaire de **20 000 USD** à ce poste budgétaire pour 2012 et 2013.

Contrats (y compris les publications scientifiques). Ce poste budgétaire couvre essentiellement toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités, outre la mise au point définitive des versions arabes des documents de travail et du rapport de la session annuelle de la Commission. Il est prévu d'allouer un montant de **20 000 USD** pour 2012 et de **15 000 USD** pour 2013.

Équipe spéciale/Programme-cadre. Ce poste budgétaire, d'un montant de **40 444 USD pour 2012 et 2013**, couvre les dépenses afférentes aux activités de l'Équipe spéciale qui concernent la modernisation de la Commission et le premier programme cadre de la CGPM.

Voyages des interprètes. D'un montant total de **30 000 USD**, ce chapitre couvre les voyages officiels (billets et indemnité journalière de subsistance) des interprètes qui ont travaillé à la quatorzième session du CSC, tenue à Sofia en février 2012 et de ceux qui travailleront à la trente-sixième session de la Commission. Un montant de **25 000 USD** a été affecté à ce poste budgétaire pour 2013.

Chapitre 3: Frais divers et dépenses de soutien administratif de la FAO

La première ligne budgétaire couvre principalement les frais accessoires (y compris les dépenses de représentation et les dépenses diverses). Il est proposé de la maintenir à 1 pour cent du budget autonome total. Conformément aux dispositions de l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, les dépenses de soutien administratif sont calculées à raison de 4,5 pour cent des coûts totaux envisagés.

Compte tenu des considérations exposées plus haut, les sommes de **1 866 036,00 USD** et **2 062 877,00 USD** ont été affectées, respectivement pour 2012 et pour 2013, au paiement des salaires et des dépenses connexes.

Contributions au budget de la CGPM pour 2011 et estimation pour 2012

Membres	2011	2012	% variation 2011-2012	2013	% variation 2012-2013
	USD	USD		USD	
Albanie	14 596	16,135	10.55	17 537	10.97
Algérie	56 151	64,803	15.41	70 989	7.95
Bulgarie	10 944	11,955	9.24	13 482	8.57
Croatie	63 784	72,729	14.02	54 094	8.88
Chypre	42 597	46,532	9.24	54 094	91.68
Égypte	63 161	72,340	14.53	72 990	14.91
France	77 766	84,950	9.24	99 220	4.99
Grèce	42 597	46,532	9.24	54 094	5.48
Israël					
Italie	77 766	84,950	9.24	99 220	4.99
Japon	78 068	85,125	9.04	99 304	4.82
Liban	12 864	14,108	9.67	15 904	9.38
Libye	58 499	71,128	21.59	88 767	20.29
Malte	42 597	46,532	9.24	54 094	5.48
Monaco	77 767	84,951	9.24	99 222	4.99
Monténégro	8 569	8,820	2.93	9 460	11.45
Maroc	28 843	30,943	7.28	34 488	10.46
Roumanie	10 944	11,955	9.24	13 482	8.57
Slovénie	42 597	46,532	9.24	54 094	5.48
Espagne	77 766	84,950	9.24	54 094	4.99
République arabe syrienne	12 992	14,181	9.15	15 796	8.83
Tunisie	64 915	70,609	8.77	79 739	12.99
Turquie	196 075	203,109	3.59	210 967	9.42
CE	546 382	592,170	8.38	697 744	8.39
TOTAL	1 708 239	1,866,036	9.24	2 062 877	10.55

ANNEXE 6 (a)

Contributions au budget de la CGPM pour 2012 (sur la base des moyennes 2007-2009)

Membre	USD	%	USD	Coefficient	USD	Total pondéré	USD
Albanie	16,135	0.86	8,113	1	3,842	18,337	4,180
Algérie	64,803	3.47	8,113	1	3 842	231,842	52 848
Bulgarie	11,955	0.64	8,113	1	3 842		
Croatie	72,729	3.90	8,113	10	38 418	114,926	26 197
Chypre	46,532	2.49	8,113	10	38 418		
Égypte	72,340	3.88	8,113	1	3 842	264,907	60 385
France	84,950	4.55	8,113	20	76 837		
Grèce	46,532	2.49	8,113	10	38 418		
Israël							
Italie	84,950	4.55	8,113	20	76 837		
Japon	85,125	4.56	8,113	20	76 837	767	175
Liban	14,108	0.76	8,113	1	3 842	9,445	2 153
Jamahiriya arabe libyenne	71,128	3.81	8,113	10	38 418	107,906	24 597
Malte	46,532	2.49	8,113	10	38 418		
Monaco	84,951	4.55	8,113	20	76 837	4	1
Monténégro	8,820	0.47	8,113			3,100	707
Maroc	30,943	1.66	8,113	1	3 842	83,298	18 988
Roumanie	11,955	0.64	8,113	1	3 842		
Slovénie	46,532	2.49	8,113	10	38 418		
Espagne	84,950	4.55	8,113	20	76 837		
République arabe syrienne	14,181	0.76	8,113	1	3 842	9,764	2 226
Tunisie	70,609	3.78	8,113	1	3 842	257,311	58 654
Turquie	203,109	10.88	8,113	1	3 842	838,586	191 154
CE	592,170	31.73	8,113			2,562,234	584 056
		100		170		4,502,427	
	1,866,036		186,604		653,112		1,026,320

Total budget	1 844 92787 USD
Contribution de base	10% du budget total 186 604 USD
Nombre de membres*	23
Budget total moins contribution de base	1 679 432 USD
Composante PIB	35% du budget total 653 112 USD
Composante captures	55% du budget total 1 026 320 USD

* Membres qui versent leur contribution au budget autonome.

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (2007-2009)

ANNEXE 6 (b)

Membres	Total pondéré	2007 tonnes			2008 tonnes			2009 tonnes			Moyenne (2007-2009) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	18 337	1 765	2 540	366	1 300	2 958	405	1 628	3 260	435	1 564	2 919	402
Algérie	231 842	45	24 904	122 459	10	36 751	102 111	48	32 137	95 376	34	31 264	106 649
Bulgarie	20 192	288	4 647	3 183	595	3 118	4 549	807	2 545	4 845	563	3 437	4 192
Croatie	109 753	8 489	8 187	31 979	7 559	14 309	34 708	8 305	6 605	48 760	8 118	9 700	38 482
Chypre	19 625	2 388	2 382	44	3 326	1 967	24	3 267	1 367	18	2 994	1 905	29
Égypte	264 907		55 616	28 147		64 125	24 758		61 354	17 437		60 365	23 447
France	173 383	30 194	17 620	19 776	26 163	9 788	12 121	24 184	12 186	7 710	26 847	13 198	13 202
Grèce	697 965	109 551	58 181	33 181	110 526	52 604	33 435	118 614	49 587	31 027	112 897	53 457	32 548
Israël	14 662	2 231	1 502	1 043	2 261	1 704	730	1 004	1 715	546	1 832	1 640	773
Italie	1 240 327	138 951	185 144	89 518	109 686	154 368	68 692	122 969	159 108	81 866	123 869	166 207	80 025
Japon	767		472			84			19			192	
Liban	9 445		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573
Libye	107 906	230	9 765	22 161	230	15 193	32 457	230	38 130	13 986	230	21 029	22 868
Malte	13 246	2 548	914	321	1 692	983	296	2 547	930	665	2 262	942	427
Monaco	4		1			1			1			1	
Monténégro	2 784	209	417	123	209	494	145	219	442	122	212	451	130
Maroc	83 298	79	13 200	28 938	33	15 119	20 635	74	15 240	25 341	62	14 520	24 971
Roumanie	1 058		244	274		182	261		201	130		209	222
Slovénie	2 689	316	208	708	274	171	521	377	194	679	322	191	636
Espagne	390 341	26 331	60 234	59 215	27 148	56 350	49 014	29 570	53 946	48 475	27 683	56 843	52 235
République arabe syrienne	9 764		2 284	1 097		2 160	1 052		2 087	1 020		2 177	1 056
Tunisie	255 791	2 283	52 085	50 652	2 211	46 556	50 280	3 010	48 393	48 291	2 501	49 011	49 741
Turquie	835 606	80 988	126 684	462 445	85 703	103 839	349 276	82 514	95 735	329 311	83 068	108 753	68 322
UE	2 558 825	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source des données: FAO Capture Production FAO 1950-2010 (version: février 2012) | FAO Aquaculture Production 1950-2010 (version: mars 2012)
- Total pondéré = 4* (moyenne aquaculture) + 4* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- La catégorie « petits pélagiques » comprend les groupes CSITAPA: 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers).
- La catégorie « autres captures » comprend toutes les espèces, à l'exception de la division 1 de la CSITAPA (Poissons d'eau douce) et les groupes 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers) de la CSITAPA.
- Pour la Turquie, les données de capture des petits pélagiques de la division 37.4.2 de la FAO (mer Noire) sont exclues pour le calcul du total pondéré.
Les valeurs de la production de capture des espèces de petits pélagiques de la Turquie, prises en compte pour le calcul sont: 72 427 (2007), 62 649 (2008), 69 890 (2009).
- Pour la CE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

ANNEXE 6 (c)

Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2007	2008	2009	Moyenne	2007	2008	2009	Moyenne
Albanie	1	3 377	4 076	3 773	3 742	11	13	12	12
Algérie	1	4 005	4 967	4 022	4 331	136	171	141	149
Bulgarie	1	5 498	6 798	6 403	6 233	42	52	49	48
Croatie	10	13 376	15 767	14 323	14 489	59	70	63	64
Chypre	10	27 860	31 928	29 428	29 739	22	25	24	24
Égypte	1	1 696	2 079	2 371	2 048	130	163	189	161
France	20	40 460	44 117	40 663	41 747	2 582	2 832	2 625	2 680
Grèce	10	27 241	30 363	28 521	28 708	305	341	322	323
Israël	10	23 257	27 652	26 102	25 670	167	202	195	188
Italie	20	35 641	38 382	35 073	36 366	2 116	2 296	2 111	2 175
Japon	20	34 264	38 212	39 456	37 311	4 378	4 880	5 033	4 764
Liban	1	6 060	7 219	8 321	7 200	25	30	35	30
Libye	10	11 921	15 150	9 957	12 343	72	93	62	76
Malte	10	18 419	21 047	19 727	19 731	8	9	8	8
Monaco	20	169 270	186 243	172 676	176 063	6	7	6	6
Monténégro		5 842	7 183	6 569	6 532	4	5	4	4
Maroc	1	2 389	2 793	2 828	2 670	75	89	91	85
Roumanie	1	7 856	9 300	7 500	8 219	169	200	161	177
Slovénie	10	23 441	27 015	24 051	24 836	47	55	49	50
Espagne	20	32 130	34 988	31 891	33 003	1 442	1 594	1 464	1 500
République arabe syrienne	1	2 099	2 678	2 692	2 490	40	53	54	49
Tunisie	1	3 808	4 345	4 169	4 107	39	45	44	42
Turquie	1	9 246	10 298	8 554	9 366	647	730	615	664
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source des données: Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde (en avril 2012).

ANNEXE 7 (a)

Prévision des contributions au budget de la CGPM pour 2013
(sur la base des moyennes 2008-2010)

Membre	USD	%	USD	Coefficient	USD	Total pondéré	USD
Albanie	17 537	0,85	8 969	1	4 513	15 747	4 055
Algérie	70 989	3,44	8 969	1	4 513	223 302	57 507
Bulgarie	13 482	0,65	8 969	1	4 513		
Croatie	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
Chypre	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
Égypte	72 990	3,54	8 969	1	4 513	231 071	59 508
France	99 220	4,81	8 969	20	90 251		
Grèce	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
Israël							
Italie	99 220	4,81	8 969	20	90 251		
Japon	99 304	4,81	8 969	20	90 251	328	84
Liban	15 904	0,77	8 969	1	4 513	9 408	2 423
Libye	88 767	4,30	8 969	10	45 125	134 635	34 673
Malte	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
Monaco	99 222	4,81	8 969	20	90 251	7	2
Monténégro	9 460	0,46	8 969			1 908	491
Maroc	34 488	1,67	8 969	1	4 513	81 568	21 006
Roumanie	13 482	0,65	8 969	1	4 513		
Slovénie	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
Espagne	54 094	2,62	8 969	10	45 125		
République arabe syrienne	15 796	0,77	8 969	1	4 513	8 987	2 314
Tunisie	79 739	3,87	8 969	1	4 513	257 277	66 257
Turquie	210 967	10,23	8 969	1	4 513	766 838	197 485
CE	697 744	33,82	8 969			2 674 525	688 775
		100		160		4 405 601	
	2 062 877		206 288		722 007		1 134 582

Total budget	2 062 877	USD
Contribution de base	10%	du budget total
	206 288	USD
Nombre de membres*	23	
Budget total moins contribution de base	1 856 589	USD
Composante PIB	35%	du budget total
	722 007	USD
Composante captures	55%	du budget total
	1 134 582	USD

* Membres qui versent leur contribution au budget autonome.

ANNEXE 7 (b)

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (2008-2010)

Membres	Total Pondéré	2008 tonnes			2009 tonnes			2010 tonnes			Moyenne (2008-2010) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits pélagiques
Albanie	15 747	1 300	2 958	405	1 628	3 260	435	202	2 212	161	1 043	2 810	334
Algérie	223 302	10	36 751	102 111	48	32 137	95 376	47	27 763	85 397	35	32 217	94 295
Bulgarie	18 787	595	3 118	4 549	807	2 545	4 845	10	4 177	1 960	471	3 280	3 785
Croatie	94 052	7 559	14 309	34 708	8 305	6 605	48 760	3 485	5 529	15 522	6 450	8 814	32 997
Chypre	18 514	3 326	1 967	24	3 267	1 367	18	1 735	2 205	30	2 776	1 846	24
Égypte	231 071		64 125	24 758		61 354	17 437		31 410	23 463		52 296	21 886
France	164 555	26 163	9 788	12 121	24 184	12 186	7 710	21 414	17 777	27 784	23 921	13 250	15 872
Grèce	672 833	110 526	52 604	33 435	118 614	49 587	31 027	92 050	56 582	34 185	107 063	52 924	32 882
Israël	17 802	2 261	1 704	730	1 004	1 715	546	2 874	3 311	655	2 046	2 243	644
Italie	1 309 389	109 686	154 368	68 692	122 969	159 108	81 866	167 756	208 884	86 527	133 470	174 120	79 028
Japon	328		84			19			143			82	
Liban	9 408		1 968	1 573		1 968	1 573		1 896	1 750		1 944	1 632
Libye	134 635	230	15 193	32 457	230	38 130	13 986		31 082	18 000	153	28 135	21 481
Malte	11 984	1 692	983	296	2 547	930	665	1 746	775	299	1 995	896	420
Monaco	7		1			1			3			2	
Monténégro	1 908	209	494	145	219	442	122				143	312	89
Maroc	81 568	33	15 119	20 635	74	15 240	25 341	697	13 057	21 848	268	14 472	22 608
Roumanie	1 881		182	261		201	130		415	2 061		266	817
Slovénie	2 545	274	171	521	377	194	679	117	92	1 538	256	152	913
Espagne	379 986	27 148	56 350	49 014	29 570	53 946	48 475	10 638	63 883	76 327	22 452	58 060	57 939
République arabe syrienne	8 987		2 160	1 052		2 087	1 020		1 773	808		2 007	960
Tunisie	257 277	2 211	46 556	50 280	3 010	48 393	48 291	719	58 321	36 423	1 980	51 090	44 998
Turquie	766 838	85 703	103 839	349 276	82 514	95 735	329 311	35 646	126 408	334 120	67 954	108 661	60 378
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source des données: FAO Capture Production FAO 1950-2010 (version: février 2012) | FAO Aquaculture Production 1950-2010 (version: mars 2012)
- Total pondéré = 4* (moyenne aquaculture) + 4* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- La catégorie « petits pélagiques » comprend les groupes CSITAPA: 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers).
- La catégorie « autres captures » comprend toutes les espèces, à l'exception de la division 1 de la CSITAPA (Poissons d'eau douce) et les groupes 35 (Harengs, sardines, anchois) et 37 (Poissons pélagiques divers) de la CSITAPA.
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (mer Noire) sont exclues pour le calcul du total pondéré.
Les valeurs de la production de capture des espèces de petits pélagiques de la Turquie, prises en compte pour le calcul sont: 62 649 (2008), 69 890 (2009), 66 318 (2010).
- Pour la CE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

ANNEXE 7 (c)

Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2008	2009	2010	Moyenne	2008	2009	2010	Moyenne
Albanie	1	4 076	3 773	1 200	3 016	13	12	4	10
Algérie	1	4 967	4 022	1 794	3 594	171	141	55	122
Bulgarie	1	6 798	6 403	1 601	4 934	52	49	13	38
Croatie	10	15 767	14 323	4 862	11 650	70	63	22	52
Chypre	10	31 928	29 428	13 422	24 926	25	24	9	19
Égypte	1	2 079	2 371	1 476	1 975	163	189	100	151
France	20	44 117	40 663	21 828	35 536	2 832	2 625	1 326	2 261
Grèce	10	30 363	28 521	11 396	23 427	341	322	124	262
Israël	10	27 652	26 102	19 836	24 530	202	195	125	174
Italie	20	38 382	35 073	19 269	30 908	2 296	2 111	1 097	1 835
Japon	20	38 212	39 456	36 789	38 153	4 880	5 033	4 667	4 860
Liban	1	7 219	8 321	4 612	6 717	30	35	17	27
Libye	10	15 150	9 957	9 957*	10 529	93	62	62*	63
Malte	10	21 047	19 727	9 982	16 919	9	8	4	7
Monaco	20	186 243	172 676	172 676*	144 767	7	6	6*	5
Monténégro		7 183	6 569	1 556	5 103	5	4	1	3
Maroc	1	2 793	2 828	1 272	2 298	89	91	37	72
Roumanie	1	9 300	7 500	1 651	6 150	200	161	37	133
Slovénie	10	27 015	24 051	10 045	20 370	55	49	20	41
Espagne	10	34 988	31 891	14 422	27 101	1 594	1 464	581	1 213
République arabe syrienne	1	2 678	2 692	1 209	2 193	53	54	19	42
Tunisie	1	4 345	4 169	2 245	3 586	45	44	21	37
Turquie	1	10 298	8 554	4 189	7 680	730	615	267	537
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source des données: Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde (en avril 2012).

*estimation basée sur l'année précédente vu qu'aucune valeur n'est disponible dans la base de données de la Banque Mondiale (jusqu'au 1er avril 2012)